

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales (E4)

Durée de l'épreuve : 4 heures

coefficient : 4

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Cirulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42)

Document remis au candidat

Le sujet comporte 16 pages numérotées de 1/16 à 16/16.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition

1/16

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants

Page de garde		page	1
Présentation du sujet		page	2
DOSSIER 1 : Travaux comptables et fiscaux	(40 points)	page	3
DOSSIER 2 : Organisation comptable	(15 points)	page	4
DOSSIER 3 : Travaux préparatoires à la consolidation - Augmentation de capital	(25 points)	page	5

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 : Factures de ventes	page	6
Annexe 2 : Extrait du plan comptable de l'entreprise relatif aux comptes de TVA	page	6
Annexe 3 : État récapitulatif de la paie de décembre 2002	page	7
Annexe 4 : Article L122-25-4 du code du travail	page	7
Annexe 5 : Extrait de la revue fiduciaire conseil n° 128 – Le congé de paternité	page	7
Annexe 6 : Factures d'acquisition et de cession d'immobilisations	pages	8 - 9
Annexe 7 : Coefficients d'amortissement dégressif	page	9
Annexe A – Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 1)(à rendre)	pages	11 - 12

DOSSIER 2

Annexe 8 : Description du processus «clients »	page	9
Annexe B – Tableau d'analyse des fonctions exercées par le personnel(à rendre)	page	13
Annexe C – Tableau de la nouvelle organisation de la comptabilité clients(à rendre)	page	14

DOSSIER 3

Annexe 9 : Organigramme du groupe « MORIN S.A. »	page	10
Annexe 10 : Modalités de l'augmentation de capital de l'entreprise « CLASS'PEINTURE »	page	10
Annexe 11 : Courier de Monsieur BONNEL (reçu le 20 janvier 2003)	page	10
Annexe D – Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 3)(à rendre)	pages	15 - 16

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

Les deux exemplaires fournis pour chacune des annexes à rendre, en un exemplaire, étant suffisants pour permettre la préparation des réponses, il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires.

Nota : il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter une date, les numéros et les noms des comptes et un libellé.

La société « CLASS' PEINTURE » est une entreprise générale de peinture dont le siège social est situé à Arles (Bouches du Rhône). Elle exerce également une activité de négociant en matériels et fournitures de peinture et de décoration (peintures, enduits, outillages et accessoires, papiers peints, revêtements de sols et murs, etc.) pour les professionnels et les particuliers dans trois établissements situés à Arles, Avignon et Nîmes (vente en gros et au détail).

C'est une entreprise familiale constituée en société anonyme en 1978 avec un capital de 38 200 euros qui est passé depuis à 150 000 euros. Elle a connu un développement important ces dix dernières années dans les deux domaines de son activité. En effet, elle a multiplié par quatre (entre 1996 et 2002) le nombre de ses équipes d'artisans peintres (des compagnons spécialisés dans le trompe l'œil et la restauration) et par trois, ses points de ventes (ouverture des établissements de Nîmes en 1999 et d'Avignon en 2001). Elle envisage d'ouvrir un nouvel établissement à Aix-en-Provence dans le courant de l'année 2003.

Depuis 1998, l'entreprise « CLASS'PEINTURE » appartient au groupe MORIN qui a pris une participation de 30 % dans son capital.

Vous venez d'être embauché(e) comme comptable dans la société « CLASS' PEINTURE », et Madame CLAIRSA, chef comptable, vous demande de traiter trois dossiers en attente. Votre intervention se situe sur une période allant de décembre 2002 à mars 2003.

DOSSIER 1 : TRAVAUX COMPTABLES ET FISCAUX

Entre décembre 2002 et janvier 2003, Madame CLAIRSA, chef comptable, vous demande de traiter un certain nombre d'opérations en attente. Fin décembre 2002, elle vous confie également la comptabilisation de la paie du mois et la rédaction d'un projet de note de service, ainsi que la régularisation comptable d'un échange de matériel.

Première partie – Opérations courantes du mois de décembre.

La société « CLASS' PEINTURE » a effectué, entre autres pendant le mois de décembre 2002, des travaux de peinture chez Maître JAUBERT, notaire à Arles et a vendu du matériel à la société RINAUDO à Avignon.

Travail à faire :

À l'aide des *annexes 1 et 2* :

- 1. En utilisant le bordereau fourni en *annexe A (à rendre avec la copie)* :
 - a) Enregistrer les écritures de versement des acomptes.
 - b) Enregistrer les deux factures de ventes.
- 2. Quel choix, en matière de TVA, pourriez-vous conseiller aux dirigeants de l'entreprise ? Vous en préciserez l'intérêt et les modalités.

Deuxième partie – Paie de décembre 2002 et communication sociale.

A. Paie de décembre

La paie du mois de décembre n'a pas encore été comptabilisée, mais les états récapitulatifs pour le mois de décembre ont été établis en *annexe 3*.

Travail à faire :

À l'aide de l'*annexe 3*, en utilisant le bordereau fourni en *annexe A (à rendre avec la copie)*, enregistrer :

- 1. À la date du 31 décembre 2002, les écritures relatives à la paie du mois de décembre 2002 et au règlement des salaires par virement bancaire.
- 2. À la date du 15 janvier 2003, les écritures relatives au règlement par virement bancaire des charges sociales de décembre.

B. Communication sociale

Compte tenu de la récente évolution de la législation sociale en matière de congé de paternité, Madame CLAIRSA vous demande de lui préparer un projet de note de service destinée à être diffusé dans les différents services de l'entreprise.

Travail à faire :

À l'aide des *annexes 4 et 5* :

Présenter, dans un projet de note de service (maximum 10 lignes), les principales caractéristiques du congé de paternité.

Troisième partie – Opérations sur immobilisations.

L'entreprise « CLASS' PEINTURE » vient de remplacer un ensemble de nettoyage haute pression acquis en 1999 par un nouveau modèle plus performant.

Travail à faire :

À partir des *annexes 6 et 7* :

- 1. Présenter le tableau d'amortissement de l'ensemble de nettoyage DCF45318, en distinguant l'amortissement fiscal, l'amortissement économiquement justifié et l'amortissement dérogatoire.
- 2. Enregistrer à l'aide du bordereau fourni en *annexe A (à rendre avec la copie)* toutes les écritures nécessaires :
 - a) lors de la cession de l'ancienne machine KCH RF54.
 - b) lors de l'acquisition du nouveau matériel DCF45318.

DOSSIER 2 : ORGANISATION COMPTABLE

Madame CLAIRSA, chef comptable, a constaté quelques dysfonctionnements dans le système d'information comptable de l'entreprise.

Elle vous soumet un descriptif des fonctions exercées par les quatre salariés concernés du site d'Arles dans l'*annexe 8*.

Travail à faire :

A l'aide de l'*annexe 8* :

1. Préciser les différents journaux auxiliaires nécessaires à la tenue de la comptabilité et indiquer la nature des opérations enregistrées dans chacun d'eux.
2. Mettre en évidence les risques éventuels liés aux cumuls des fonctions exercées par le personnel, en complétant l'*annexe B (à rendre avec la copie)*.

À l'issue de cette étude, Madame CLAIRSA décide d'embaucher un salarié supplémentaire afin d'améliorer l'organisation du service comptabilité clients. À partir des fonctions incompatibles constatées (*annexe B*), elle vous demande de lui proposer une nouvelle organisation de la comptabilité clients.

3. Proposer une nouvelle organisation du service clients en indiquant sur l'*annexe C (à rendre avec la copie)*, les fonctions qui seront confiées à chacun des cinq salariés.

DOSSIER 3 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA CONSOLIDATION ET À L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Au début de l'exercice 2003, les travaux d'inventaire de l'exercice étant terminés, les travaux de pré-consolidation doivent être entrepris. Vous disposez, en *annexe 9*, de l'organigramme des participations du groupe MORIN SA auquel la société « CLASS' PEINTURE » appartient.

D'autre part, en raison des investissements rendus nécessaires par la forte croissance de l'entreprise, une augmentation de capital a été décidée par le conseil d'administration. Les modalités de cette opération figurent en *annexe 10*.

Première partie - Consolidation du groupe « MORIN SA ».

Travail à faire :

A l'aide de l'*annexe 9* et afin de préparer les travaux de consolidation de la société MORIN SA, on vous demande de concevoir un tableau récapitulatif faisant apparaître :

1. Les pourcentages d'intérêt de la société MORIN SA.
2. Les pourcentages de contrôle de la société MORIN SA sur les autres sociétés du groupe.
3. Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe ainsi que le type de contrôle et les méthodes de consolidation qui en découlent.

Deuxième partie - Augmentation de capital dans l'entreprise « CLASS 'PEINTURE ».

Travail à faire :

A l'aide de l'*annexe 10* :

1. Calculer la valeur théorique du droit de souscription.
2. Présenter les enregistrements comptables relatifs à la souscription et à la libération des actions nouvelles. Vous utiliserez le bordereau d'enregistrement fournis en *annexe D (à rendre avec la copie)*.

A l'aide des *annexes 10 et 11* :

3. Indiquer les éléments de réponses à apporter aux questions posées par Monsieur BONNEL. Vous justifierez vos réponses par un calcul approprié.

ANNEXE 1 – FACTURES DE VENTES

6/16

Les travaux de peinture, dans l'étude de Maître JAUBERT, ont commencé le 15 décembre et ont été achevés le 23 décembre, jour de la facturation. Maître JAUBERT a versé une avance de 550,16 € le 15 décembre. Le solde de la facture sera réglé le 31 janvier.

Le matériel a été commandé le 9 décembre par la société RINAUDO, livré le 14 décembre et facturé le 16 décembre. Un acompte de 1 000 € a été encaissé le jour de la commande.

L'entreprise « CLASS' PEINTURE » relève du régime du réel normal et n'a pas demandé à être autorisée à acquitter la TVA d'après les débits.

Facture 1 :

CLASS' PEINTURE	Doit : M^e Jaubert
Le 23 décembre 2002	Facture n° F342
• Main d'œuvre (lessivage, rebouchage, ponçage, 2 couches peinture glycéro satinée)	9 000,00 €
• Fournitures	500,00 €
• 100 litres de peinture	1 500,00 €
Net commercial	11 000,00 €
TVA 19,6 %	2 156,00 €
Total TTC	13 156,00 €
V/chèque d'acompte du 15.12.02	- 550,16 €
Net à payer	12 605,84 €

Facture 2 :

CLASS' PEINTURE	Doit : Société RINAUDO
Le 16 décembre 2002	Facture n° F357
• Échafaudage aluminium TECHNAL XP43	12 000,00 €
Net commercial	12 000,00 €
TVA 19,6 %	2 352,00 €
Total TTC	14 352,00 €
V/chèque d'acompte du 09.12.02	- 1 000,00 €
Net à payer	13 352,00 €

ANNEXE 2 – EXTRAIT DU PLAN DES COMPTES DE L'ENTREPRISE RELATIF AUX COMPTES DE TVA

N° des comptes	Libellés des comptes
445510	État, TVA à décaisser
445620	État, TVA déductible sur immobilisations
445640	État, TVA déductible en attente
445660	État, TVA déductible sur autres biens et services
445710	État, TVA collectée
445740	État, TVA collectée en attente
445800	État, TVA à régulariser

ANNEXE 3 – ÉTAT RÉCAPITULATIF DE LA PAIE DE DÉCEMBRE 2002
(Montants en euros)

7/16

Salaires bruts mois de décembre 2002 : 87 751,12
Salaires nets de décembre 2002 : 75 044,57
Salaires imposables de décembre 2002 : 77 660,96

Mois de décembre 2002	Montant salarial	Montant patronal
URSSAF	6 446,19	29 184,55
ASSEDIC	2 998,25	5 140,10
Retraite complémentaire non cadre	1 067,71	1 601,56
Retraite complémentaire cadre	2 194,40	4 172,82

ANNEXE 4 - ARTICLE L122-25-4 DU CODE DU TRAVAIL

(inséré par Loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001 art. 55 I Journal Officiel du 26 décembre 2001)

Après la naissance de son enfant et dans un délai fixé par décret, le père salarié bénéficie d'un congé de paternité de onze jours consécutifs ou de dix-huit jours consécutifs en cas de naissances multiples entraînant la suspension de son contrat de travail. Le salarié qui souhaite bénéficier du congé de paternité doit avertir son employeur au moins un mois avant la date à laquelle il entend prendre son congé, en précisant la date à laquelle il entend mettre fin à la suspension de son contrat de travail.

Nota : Loi 2001-1246 2001-12-21 art. 55 XXII : Les dispositions du présent article sont applicables aux enfants nés ou adoptés à partir du 1er janvier 2002 et aux enfants nés avant cette date alors que leur naissance présumée était postérieure au 31 décembre 2001.

ANNEXE 5 – EXTRAIT DE LA REVUE FIDUCIAIRE CONSEIL N°128 – LE CONGÉ DE PATERNITÉ

Le congé de paternité concerne les pères d'enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2002 et ceux d'enfants nés prématurés alors que la date de l'accouchement était prévue en 2002.

Le congé de paternité est distinct du congé de naissance de trois jours. Ainsi, le salarié a tout à fait le droit de cumuler les deux congés en une seule période d'absence ou de les prendre à deux moments différents.

... Le congé de paternité doit être pris en une seule fois et les jours se décomptent en jours calendaires (journées habituellement non travaillées comprises)...

En principe, le père doit prendre son congé dans les quatre mois qui suivent la naissance de son enfant. Pour l'enfant prématuré né en 2001, le délai court à partir de la date d'accouchement présumée qui était fixée en 2002.

Le congé peut être reporté dans deux cas :

- hospitalisation de l'enfant : le congé doit être pris dans les quatre mois qui suivent la fin de l'hospitalisation ;
- décès de la mère : le congé doit être pris dans les quatre mois qui suivent la fin du congé postnatal que peut prendre un veuf.

L'indemnité du congé de paternité est alignée sur celle du congé maternité. Concrètement, le salarié dont le salaire n'excède pas le plafond de la sécurité sociale (2 352 €) reçoit en indemnités journalières l'équivalent de son salaire net. Au-delà, il y a une perte de revenus. Sauf disposition conventionnelle contraire, l'employeur n'est pas obligé de compléter l'indemnisation de la sécurité sociale.

L'indemnité du congé de paternité ne peut se cumuler ni avec les indemnités journalières de maladie et d'accident du travail, ni avec les allocations de l'assurance chômage, ni avec l'allocation parentale d'éducation ou encore avec l'allocation de présence parentale.

Sources. Loi 2001-1246 du 21 décembre 2001, art. 55 ; décrets 2001-1342, 2001-1352 et 2001-1353 du 28 décembre 2001, JO du 30

Extrait de la revue fiduciaire conseil n° 128 de janvier 2002

8/16

ANNEXE 6 – FACTURES D'ACQUISITION ET DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

L'entreprise « CLASS' PEINTURE » vient de remplacer un ensemble de nettoyage haute pression acquis en 1999 par un nouveau modèle plus performant. Le service Achat vous communique les deux factures ci-dessous.

Le nettoyeur KCH RF54 avait été acquis et mis en service le 1^{er} mai 1999, pour une valeur globale de 249 263,66 FF soit 38 000,00 € hors taxes.

Le mode d'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans avait été retenu à l'origine comme mode d'amortissement économique.

Cette machine avait bénéficié pour son acquisition d'une subvention versée par le Conseil général du département des Bouches du Rhône, d'un montant de 62 315,92 FF soit 9 500,00 €. Cette subvention a été régulièrement reprise en fonction des amortissements pratiqués.

En ce qui concerne l'ensemble de nettoyage DCF45318, vous proposez au gérant de l'entreprise « CLASS' PEINTURE » de bénéficier de l'avantage fiscal lié aux amortissements dégressifs.

Vous lui proposez donc de l'amortir en linéaire sur cinq ans au titre des amortissements économiquement justifiés et en dégressif sur la même durée au titre des amortissements fiscaux.

L.E.M. Z.I. des Quinpoix 59600 Maubeuge		Doit Entreprise Class' Peinture 76 route des salines 13200 Arles Facture N° 32-538 N° commande : 127		
Règlement : 31 mars 2003		Maubeuge, le 2 décembre 2002		
Références	Désignation des articles	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H.T.
DCF45318	Nettoyeur Ultra Haute pression XP	01		50 700,00
PWT6743	Kit de sablage	01		3 450,00
JT43P9L	Pistolets et câbles de rechange	01		2 850,00
Montant brut				57 000,00
Remise 5 %				- 2 850,00
Net commercial				54 250,00
Frais de transport				1 700,00
Frais de montage				2 050,00
Montant hors taxe				58 000,00
TVA à 19,60 %				11 368,00
Total T.T.C.				69 368,00
Avoir n° A321				- 11 960,00
Net à payer (en euros)				57 408,00

9/16

L.E.M. Z.I. des Quinpoix 59600 Maubeuge		Avoir Entreprise Class' Peinture 76 route des salines 13200 Arles Facture AVOIR N° A 321 Maubeuge, le 30 novembre 2002		
Références	Désignation des articles	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H.T.
	Reprise Nettoyeur KCH RF54 (mod.1998)	01	10 000,00	10 000,00
Net commercial				10 000,00
Montant hors taxe				10 000,00
TVA à 19,60 %				1 960,00
Total T.T.C.				11 960,00
Net à votre compte (en euros)				11 960,00

ANNEXE 7 - COEFFICIENTS D'AMORTISSEMENT DÉGRESSIF

Durées d'amortissement	Biens acquis ou fabriqués	
	Jusqu'au 31/12/2000	A compter du 01/01/2001
3 ou 4 ans	1,5	1,25
5 ou 6 ans	2	1,75
Supérieure à 6 ans	2,5	2,25

ANNEXE 8 - DESCRIPTION DU PROCESSUS « CLIENTS ».

Les bons de commande reçus des clients sont réceptionnés par le service courrier et transmis à Monsieur FREHEL, responsable des ventes, s'il s'agit de prestations à effectuer, et à Monsieur TASTET, responsable des stocks, s'il s'agit de ventes de marchandises.

Pour la réalisation des chantiers, Monsieur FREHEL émet des demandes de matériaux qui sont transmises à Monsieur TASTET, celui-ci émet alors des bons de livraison « chantiers ».

Les ordres de services et l'ensemble des bons de livraison sont transmis à Madame DUPIN qui est chargée de la tenue de la comptabilité client. Celle-ci établit, enregistre et expédie les factures ; elle se charge également des encaissements.

Monsieur DUCHENE, assistant de Monsieur TASTET, est en charge de la vente directe au comptoir des matériaux. Il facture manuellement les ventes et se charge des encaissements. Les doubles des factures manuelles et des reçus de caisse sont transmis à Madame DUPIN pour comptabilisation.

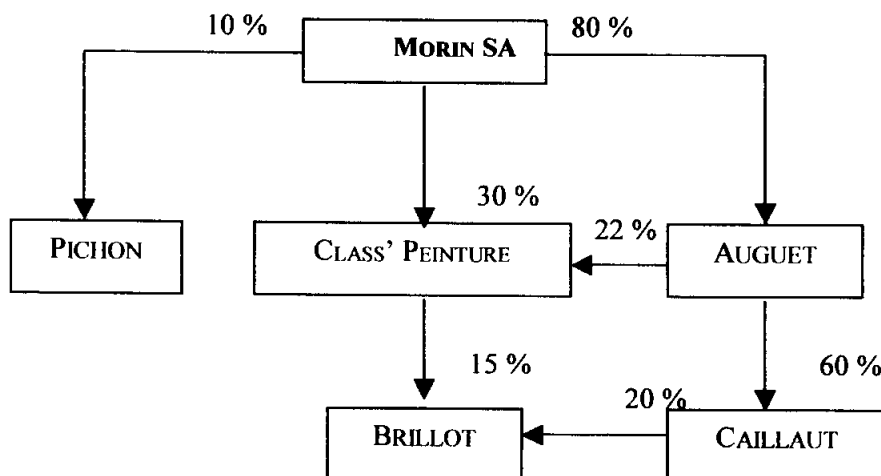
Monsieur FREHEL peut être amené à accorder des remises si les délais de réalisation du chantier n'ont pu être respectés du fait de l'entreprise « CLASS' PEINTURE ». Il transmet alors un bon de remise à Madame DUPIN qui établit la facture d'avoir et l'enregistre.

Monsieur TASTET est chargé de gérer les retours de marchandises. Il transmet à Madame DUPIN la liste des avoirs à facturer et à enregistrer.

Madame DUPIN se charge de la relance des créances impayées et du suivi des créances douteuses.

ANNEXE 9 - ORGANIGRAMME DU GROUPE « MORIN SA »

10/16



Chaque pourcentage indiqué représente la part de capital détenue directement par la société située en amont.

ANNEXE 10 – MODALITÉS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE L'ENTREPRISE « CLASS' PEINTURE »

Une augmentation de capital par apports nouveaux en numéraire a été décidée, par le conseil d'administration, le 12 décembre 2002 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire.

Le 15 janvier 2003, celle-ci a décidé d'émettre 4 000 actions nouvelles de même valeur nominale que les anciennes (25 €) émises au prix de 30 €. Toutes les actions nouvelles ont été souscrites le 31 janvier 2003. Elles sont libérées du minimum légal le 15 février 2003.

Le capital de la société « CLASS' PEINTURE », avant augmentation, était composé de 6 000 actions. La valeur de l'action « CLASS' PEINTURE » avant augmentation de capital était de 35 €.

Le 18 février 2003, cette opération a entraîné le règlement d'honoraires à un conseil juridique d'un montant de 1 500 € hors taxes.

Il a été décidé d'immobiliser les frais relatifs à cette augmentation.

ANNEXE 11 – COURRIER DE MONSIEUR BONNEL (REÇU LE 20 JANVIER 2003)

Albert BONNEL
12 rue des Milles
13100 Aix en Provence

Aix, le 18 janvier 2003

Monsieur,

Je viens d'apprendre par un de mes amis que votre société va procéder à une augmentation de capital le 15 février prochain.

Je ne suis pas actuellement actionnaire de votre société mais j'envisage de souscrire à cette augmentation de capital. Je ne dispose dans l'immédiat que d'une somme maximale de 2 850 € pour réaliser cette opération.

Dans ces conditions, pourriez-vous me préciser :

Le nombre d'actions nouvelles auquel il m'est possible de souscrire ?

Les modalités de la souscription.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

N° ANONYMAT :

ANNEXE B (à rendre avec la copie) – TABLEAU D’ANALYSE DES FONCTIONS EXERCÉES PAR LE PERSONNEL

<i>NOMS</i>	<i>FONCTIONS EXERCÉES</i>	<i>FONCTIONS INCOMPATIBLES</i>	<i>RISQUES ÉVENTUELS</i>
Monsieur DUCHENE	Vendeur comptoir Tenue du stock	Facturation et encaissement Facturation et tenue de stocks
Monsieur FREHEL	Responsable des ventes (prestations de services)	aucune	aucun
Monsieur TASTET	Responsable des stocks	Tenue de stocks et gestion des retours de marchandises
Madame DUPIN	Tenue des comptes clients	Encaissement.	Non-comptabilisation ou détournement du règlement du client.
	Encaissements	Comptabilisation des comptes clients et facturation.
	Facturation	Encaissement.
	Gestion des impayés et suivi des créances douteuses	Encaissement

N° ANONYMAT :

ANNEXE C – TABLEAU DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA COMPTABILITÉ CLIENTS

NOMS	FONCTIONS EXERCÉES <i>(colonne à compléter)</i>
Monsieur TASTET	Responsable des stocks
Monsieur FREHEL	
Monsieur DUCHENE	
Madame DUPIN	
Monsieur ou Madame X	

